

QUE FONT LES DÉPUTÉ.E.S ?

L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE AU MAROC À
TRAVERS LES QUESTIONS DES DÉPUTÉ.E.S



SOMMAIRE

04	1- POURQUOI CE RAPPORT ?
06	2- POURQUOI LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES ?
08	3- COMBIEN DE QUESTIONS ? INDICATEURS GLOBAUX
09	4- QUI POSE LES QUESTIONS ?
10	4-1 La dimension politique
14	4-2 La dimension géographique
15	4-3 La dimension personnelle
18	5. A QUI ?
18	5.1. Qui pose les questions, qui réponds et dans quels délais ?
24	RÉSUMÉ DES POINTS CLÉS



I. POURQUOI CE RAPPORT?

Ce rapport s'intéresse aux questions posées par les député.es de la Chambre des représentants aux membres du gouvernement durant la septième session de la législature en cours. Depuis 2011, cet outil – essentiel dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale – fait l'objet d'une publication en ligne. À travers ces informations publiées, on peut mesurer l'implication des député.e.s dans leur rôle de contrôle : plus les questions sont nombreuses et pertinentes, plus le pouvoir législatif affirme son poids face à l'exécutif.

Chez Tafra, nous croyons à la force des données publiques. C'est pourquoi nous suivons de près l'activité parlementaire. Depuis 2019, nous collectons, structurons et analysons les questions parlementaires, en plus de publier des bases de données ouvertes sur les élections législatives et la composition de la Chambre des représentants.

En 2023, nous avons lancé une série de rapports qui suivent, session après session, les questions adressées par les député.e.s au gouvernement. Chaque rapport est publié à la fin d'une session, avec une base de données à jour, librement accessible sur notre site.

Quelques chiffres de cette 7^e session :

- 5188 questions ont été posées au total.
- Le gouvernement n'a répondu qu'à 770 d'entre elles, soit un taux de réponse de 14 %.
- En moyenne, une députée a posé 15 questions, contre 10 pour un député.

Ce rapport est le dernier de notre série dédiée à l'analyse des questions parlementaires. Il porte spécifiquement sur les échanges de la septième session de la législature en cours.



Crédit : Photo Mostafa Hobeis



2. POURQUOI LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES?

Le site de la Chambre des représentants propose plusieurs types de données sur l'activité parlementaire, utiles pour mieux comprendre les dynamiques politiques et le comportement des député.e.s. Mais souvent, ces données sont publiées dans des formats peu exploitables, ce qui complique leur analyse via des outils numériques.

Chez Tafra, nous avons choisi de nous concentrer sur les questions parlementaires, pour trois raisons principales :

1. Un suivi individuel des député.e.s

Contrairement à d'autres fonctions parlementaires qui nécessitent une action collective (comme le vote des lois), les questions permettent de mesurer l'engagement individuel de chaque élu.e. Elles constituent donc un bon indicateur d'activité.

2. Des données accessibles et bien structurées

Les questions parlementaires sont parmi les données publiées en format ouvert et lisible par machine (Machine-readable). Cela facilite leur collecte, leur traitement et leur analyse.

3. Une disponibilité continue

Les questions écrites peuvent être déposées tout au long de la session parlementaire, contrairement à d'autres outils de contrôle. Et bien qu'elles soient moins visibles que les questions orales diffusées à la télévision, elles sont tout aussi importantes pour suivre le travail parlementaire.

À travers cette analyse, Tafra souhaite rappeler l'importance de publier les données parlementaires dans des formats ouverts. C'est une condition essentielle pour comprendre le fonctionnement du Parlement, rendre des comptes aux citoyen.n.es, et renforcer leur capacité à participer au débat public en s'appuyant sur des faits concrets.



Crédit : Photo Mostafa Hobeis

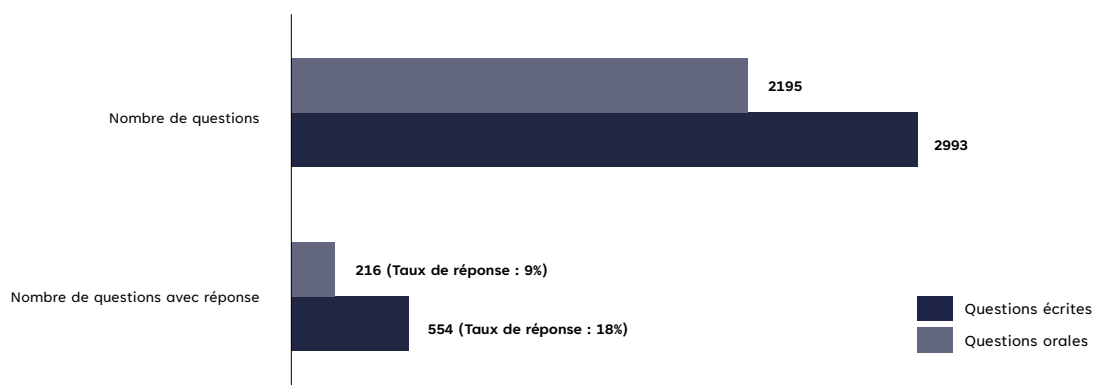
3. COMBIEN DE QUESTIONS? INDICATEURS GLOBAUX

Figure 1 : Nombre total des questions parlementaires et réponses du gouvernement au cours de la septième session de la législature 2021-2026



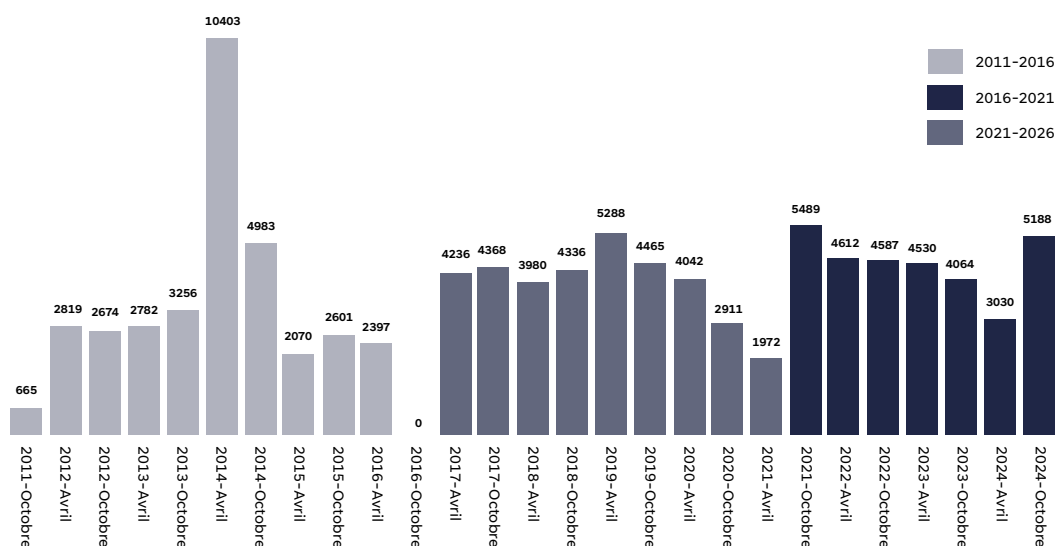
Lors de la septième session de la législature 2021-2026, les député.e.s ont posé un total de 5188 questions, parmi lesquelles le gouvernement a répondu à 770, soit un taux de réponse de seulement 14%. Ce chiffre marque une forte régression par rapport à la session précédente, où le gouvernement avait répondu à 1002 questions sur 2932 posées, atteignant un taux de réponse de 34%.

Figure 2 : Nombre total des questions orales et écrites et réponses du gouvernement au cours de la septième session de la législature 2021-2026



Sur les 5188 questions déposées, 2993 sont des questions écrites (soit près de 58% du total), et 2195 sont des questions orales. Le gouvernement a répondu à 18% des questions écrites et seulement 9% des questions orales. Cette disparité peut s'expliquer par le cadre pratique contraignant des questions orales, généralement posées en séance plénière, ce qui limite la capacité de réponse immédiate des ministères concernés.

Figure 3 : Nombre de questions posées par session parlementaire durant les législatures 2011-2016, 2016-2021 et 2021-2026



Depuis le début de la législature en cours, 31 500 questions parlementaires ont été enregistrées, soit 4 827 de plus que lors de la législature 2016-2021, et 3 918 de plus que durant celle de 2011-2016.

Si l'on compare uniquement les données relatives de la septième session des trois législatures depuis 2011, on observe que la législature actuelle arrive en tête avec 5 188 questions, suivie de celle de 2011-2016 avec 4 983 questions, puis de celle de 2016-2021 avec 4 042 questions.

4. QUI POSE LES QUESTIONS?

4.1 DIMENSION POLITIQUE

Figure 4 : Nombre de questions et réponses par groupe parlementaire au cours de la septième session de la législature 2021-2026 (nombre de député.e.s)

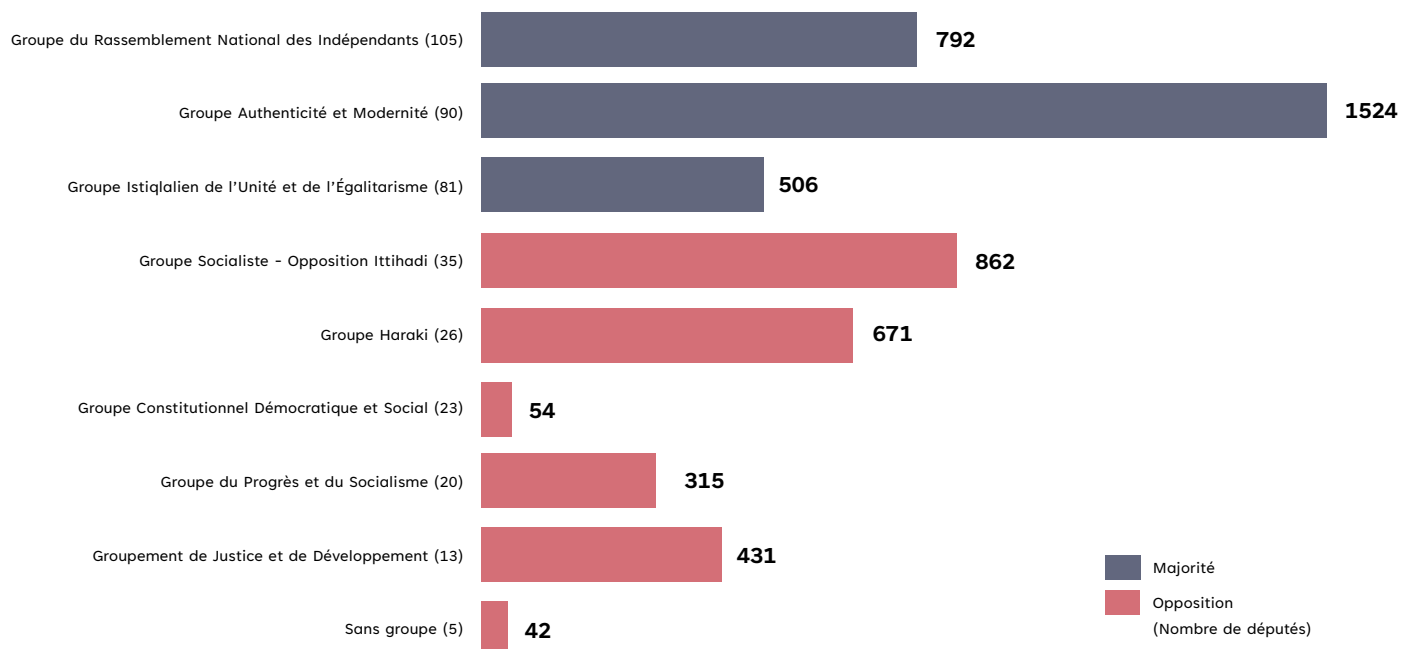
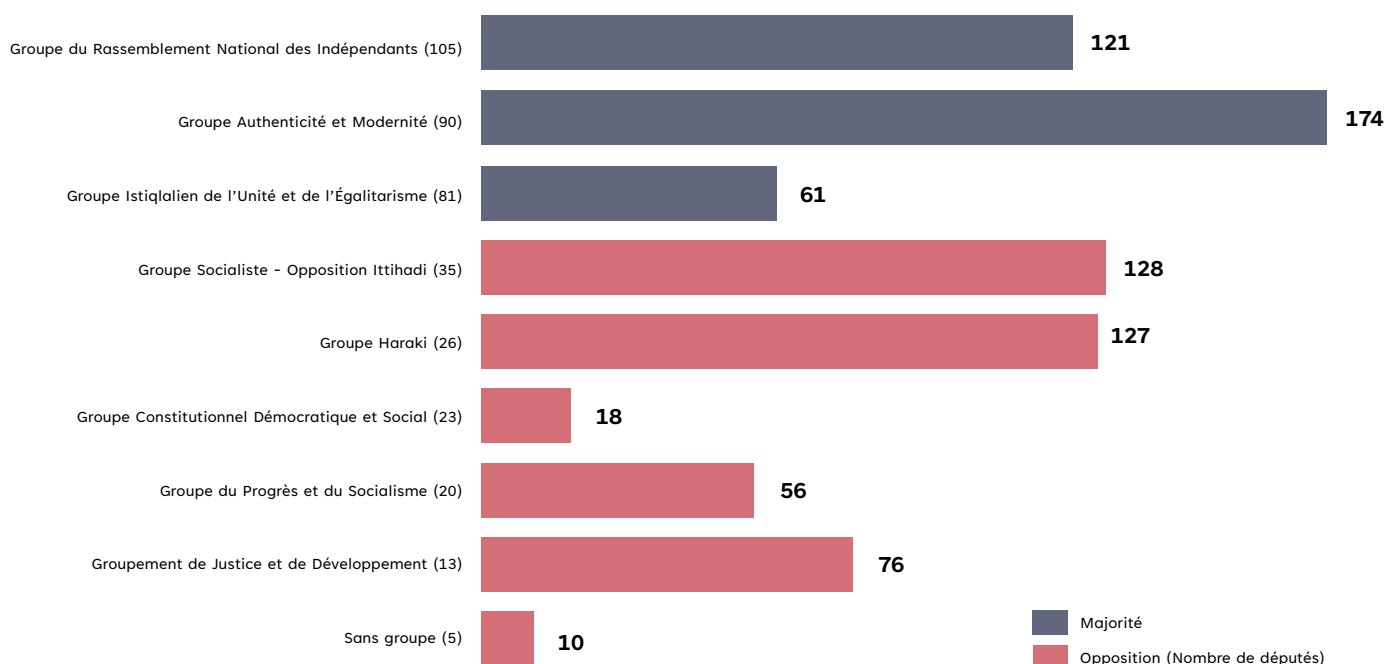


Figure 4 : Nombre de réponses par groupe parlementaire au cours de la septième session de la législature 2021-2026 (nombre de député(e)s)



Au sein de la majorité parlementaire, le groupe Authenticité et Modernité (PAM), fort de 90 député.e.s, arrive en tête avec 1 524 questions posées, soit une moyenne de 16 questions par élu. Le taux de réponse gouvernementale à ces questions s'élève à seulement 11 %.

Le groupe du Rassemblement National des Indépendants (RNI), composé de 105 député.e.s, a formulé 792 questions, avec une moyenne de 7 questions par élu. Le gouvernement y a répondu à hauteur de 15 %.

Quant au groupe istiglalien du parti de l'Istiqlal (81 député.e.s), il a adressé 506 questions au gouvernement, soit en moyenne 3 par député, avec un taux de réponse de 12 %.

Dans l'opposition, le groupe socialiste (USFP), première force de l'opposition avec 35 déput.e.s, a posé 862 questions (soit 24 par député), dont 15 % ont reçu une réponse.

Le groupe Haraki (MP), avec 26 député.e.s, a posé 671 questions, soit une moyenne remarquable de 26 par élu, pour un taux de réponse de 19 %.

Le groupe Justice et Développement (PJD), composé de 13 député.e.s, a formulé 431 questions, soit 25 par élu, avec un taux de réponse de 18 %.

Le groupe du Progrès et du Socialisme (PPS), avec ses 20 député(e)s, a posé 315 questions (15 par élu), dont 18 % ont obtenu une réponse.

Les cinq députées non affiliées à un groupe parlementaire ont adressé 42 questions (8 par élue), avec un taux de réponse de 24 %.

Enfin, le groupe constitutionnel, démocratique et social (UC+MDS), composé de 23 député(e)s, a posé 54 questions, avec un taux de réponse de 33 %, pour une moyenne de 2 questions par député.

Figure 5 et 6 : Nombre de questions par député.e dans chaque groupe parlementaire au cours de la septième session de la législature 2021-2026

Figure 5 : Nombre de question par président de groupe

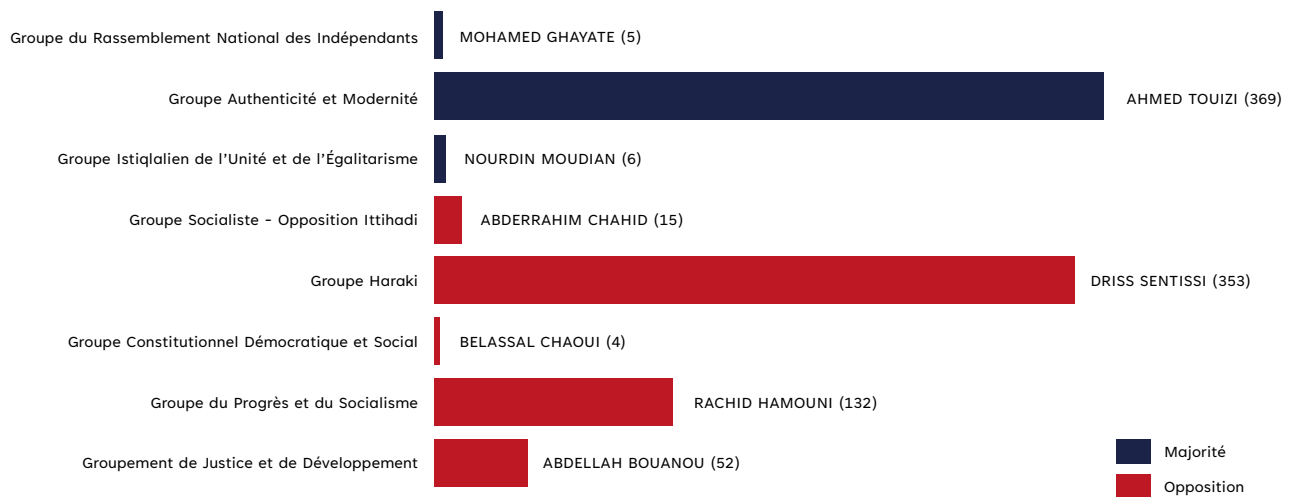
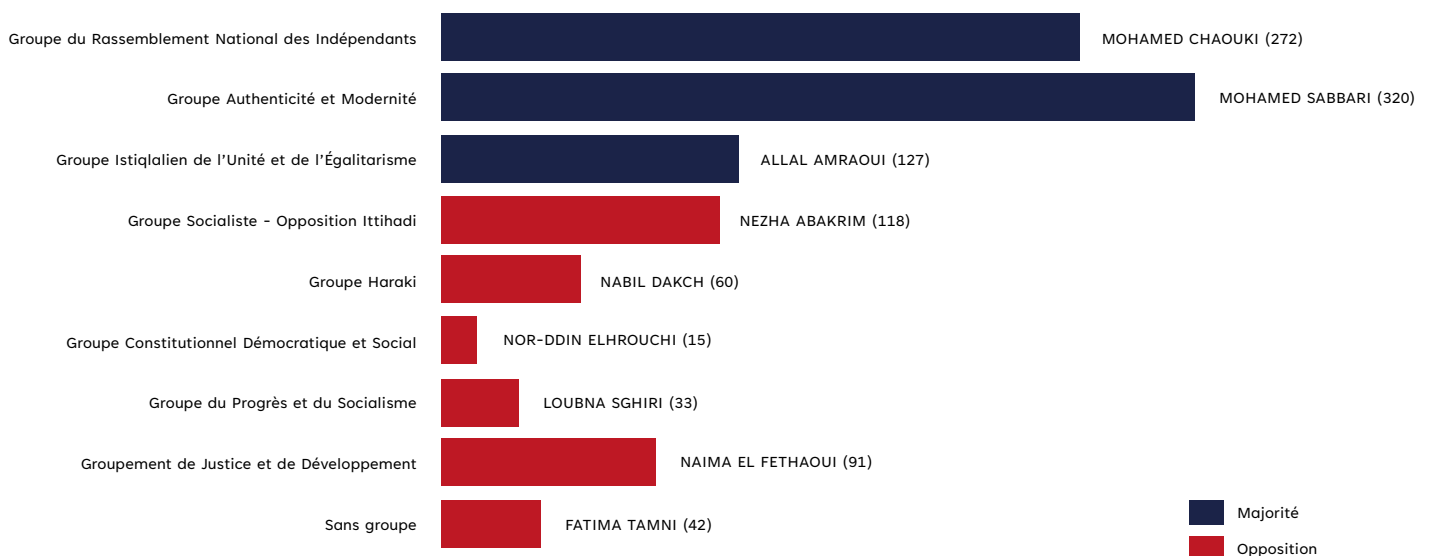


Figure 6 : Nombre de questions par député.e, à l'exclusion des présidents de groupes



En analysant le nombre de questions posées par les député·e·s de chaque groupe parlementaire, on constate que, dans la majorité des cas, ce sont les député·e·s non président·e·s qui posent le plus de questions.

Les graphiques ci-dessus montrent que dans six groupes sur neuf, les membres ordinaires des groupes sont plus actifs que leurs président·e·s. Cela suggère que le fait de diriger un groupe ne signifie pas forcément une plus grande implication dans le travail de contrôle parlementaire, comme le dépôt de questions. Ce rôle semble plutôt réparti selon les dynamiques propres à chaque groupe.

Une exception notable est celle du Groupe Haraki (opposition), où le président Driss Sentissi a posé 353 questions, ce qui en fait l'un des députés les plus actifs tous groupes confondus. Cela peut indiquer que, dans ce groupe, le président joue aussi le rôle de porte-parole principal.

Dans la majorité plusieurs président.e.s de groupes se distinguent par une activité moins active :

- Mohamed Ghayate (RNI) : 5 questions
- Nourdin Moudian (Istiqlal) : 6 questions

En revanche, certains député.e.s non-président.e.s se montrent particulièrement actifs :

- Mohamed Sabbari (PAM) : 320 questions
- Mohamed Chaouki (RNI) : 272 questions
- Allal Amraoui (Istiqlal) : 127 questions

Dans les groupes d'opposition, on observe une distribution plus équilibrée de l'activité entre président.e.s et autres député.e.s :

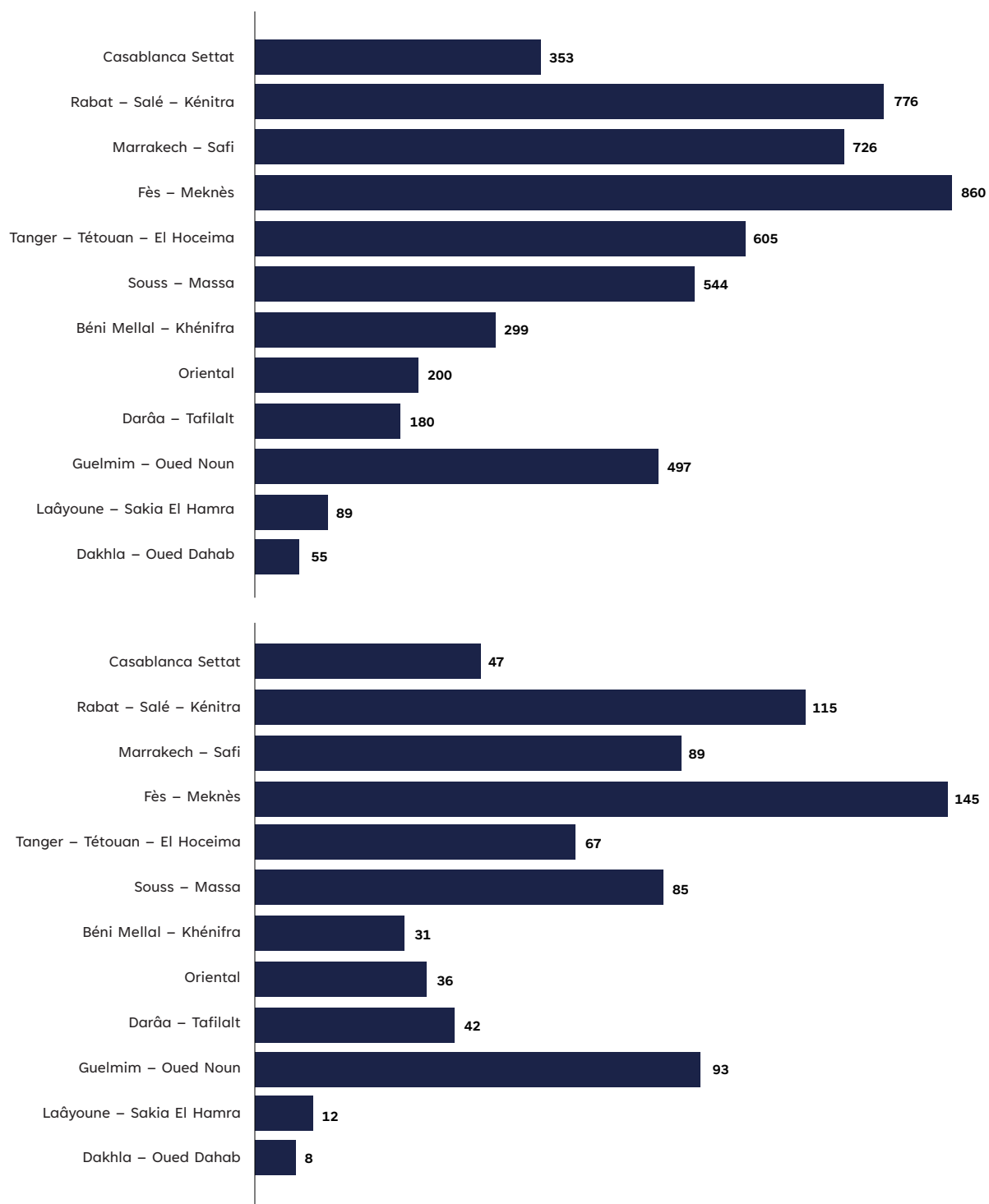
- Rachid Hamouni (PPS – président) : 132 questions
- Nezha Abakrim (USFP) : 118 questions
- Naima El Fethaoui (PJD) : 91 questions
- Nabil Dakch (Haraki) : 60 questions

Fatima Tamni (sans groupe) : 42 questions – soit 100 % des questions posées par les députées non affiliées

Enfin, les deux graphiques montrent que les présidences de groupes sont encore exclusivement occupées par des hommes. Pourtant, quatre femmes figurent parmi les député·e·s les plus actifs en matière de questions parlementaires. Cela souligne l'engagement important de certaines femmes dans le travail parlementaire, même sans occuper de position de leadership formelle.

4.2 LA DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

Figure 7 : Nombre de questions et réponses par région au cours de la septième session de la législature 2021-2026



La répartition des questions parlementaires par région montre que la région de Fès-Meknès (47 sièges) arrive en tête, avec 860 questions posées et 145 réponses obtenues. Les député(e)s de la région Rabat-Salé-Kénitra (49 sièges) ont posé 776 questions, soit une moyenne de 16 questions par élu(e), dont 115 ont reçu une réponse. Les régions de Marrakech-Safi (46 sièges) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (37 sièges) occupent respectivement les 3e et 4e places, avec 726 et 605 questions posées, dont 89 et 67 ont obtenu une réponse. La région Souss-Massa (30 sièges) comptabilise 544 questions, dont 85 ont reçu une réponse. Guelmim-Oued Noun (13 sièges) se distingue avec 497 questions posées et 93 réponses obtenues. Enfin, les député(e)s de la région Casablanca-Settat (69 sièges) ont posé 353 questions, dont 47 ont reçu une réponse.

Les régions les moins représentées au cours de la septième session parlementaire sont :

- L'Oriental (23 sièges), avec 36 questions.
- Béni Mellal-Khénifra (32 sièges), avec 31 questions, soit environ une question par député(e).
- L'Oriental (7 sièges), avec 36 questions.
- Laâyoune-Sakia El Hamra (13 sièges), avec 12 questions.
- Dakhla-Oued Dahab (7 sièges), avec seulement 8 questions, soit une moyenne d'une question par député(e).

4.3. DIMENSION DU PROFILAGE

4.3.1 FEMMES ET HOMMES PARLEMENTAIRES AU SEIN DE L'HÉMICYCLE

Figure 8 : Nombre de questions posées par les femmes et les hommes parlementaires au cours de la septième session de la législature 2021-2026

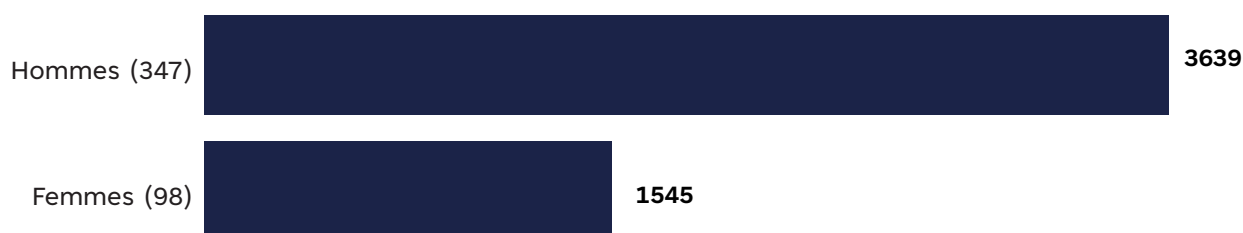
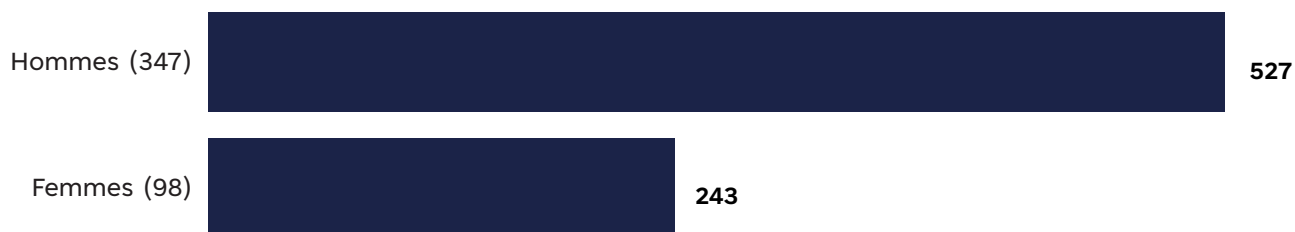


Figure 9 : Nombre de réponses reçues par les femmes et les hommes parlementaires au cours de la septième session de la législature 2021-2026



Au cours de la septième session de la législature actuelle, les députés hommes, qui représentent plus de 76 % de l'Assemblée, ont adressé un total de 527 questions, soit une moyenne de 10 questions par député.

En comparaison, les femmes parlementaires, bien qu'elles ne constituent que 24 % de l'hémicycle, ont posé 1545 questions, avec une moyenne de 15 questions par députée.

Quant à la réactivité gouvernementale, les écarts entre les genres restent faibles : 16 % des questions posées par les femmes ont reçu une réponse, contre 14 % pour celles formulées par les hommes.

4.3.2. ELU(E)S ET RÉÉLU(E)S : DYNAMIQUE PARLEMENTAIRE AU SEIN DE L'HÉMICYCLE

Figure 10 : Nombre et moyenne de questions posées par les anciens et les nouveaux député(e)s au cours de la septième session de la législature 2021-2026

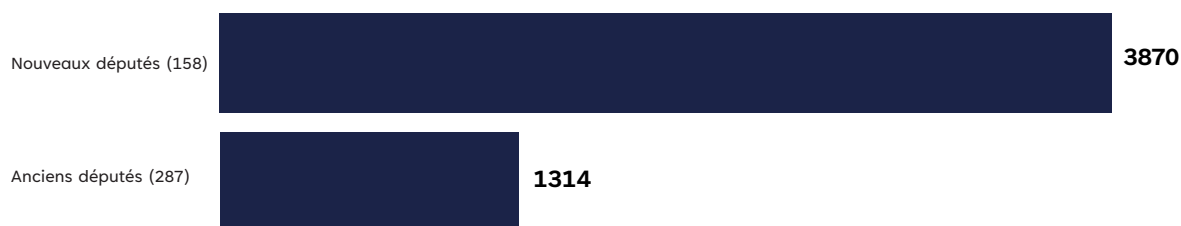
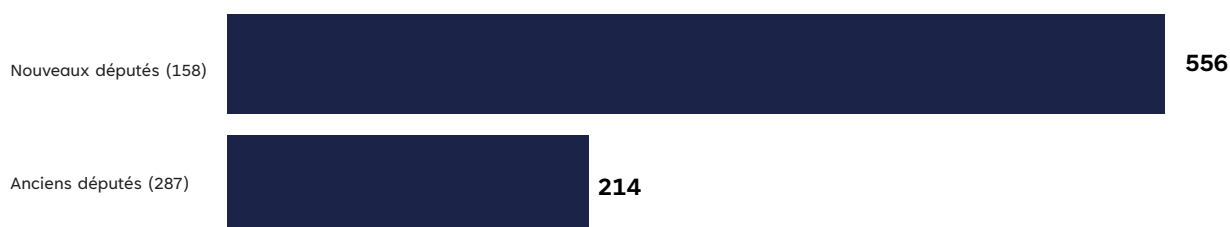


Figure 11 : Nombre de réponses reçues par les anciens et les nouveaux député(e)s au cours de la septième session de la législature 2021-2026



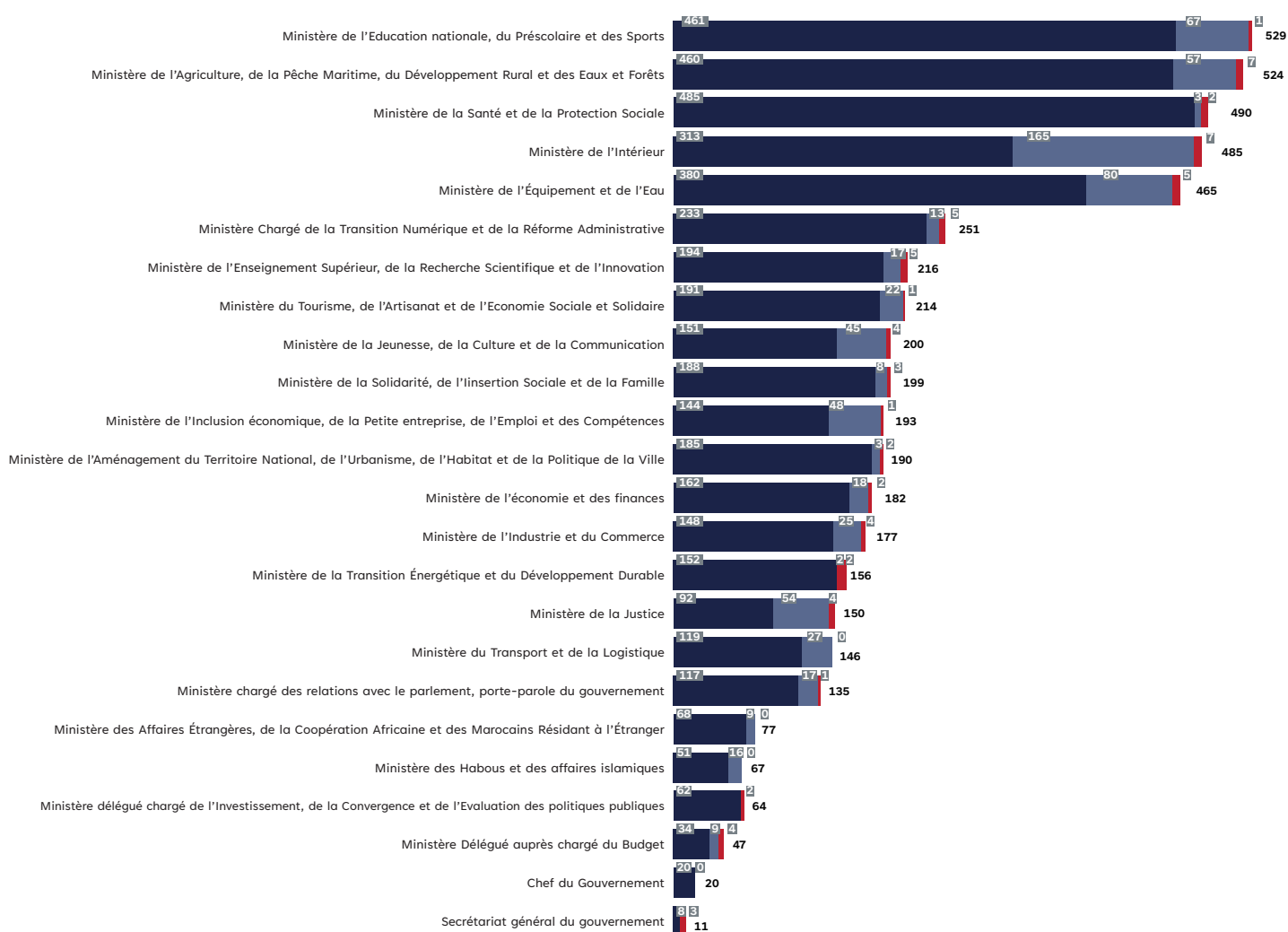
Pendant la septième session parlementaire de la législature en cours, les député(e)s expérimenté(e)s, c'est-à-dire ceux et celles ayant déjà siégé dans au moins une des législatures précédentes, représentent près de 70 % de l'assemblée actuelle. Ces député(e)s ont posé un total de 214 questions, soit une moyenne de 0.75 questions par député(e).

En revanche, les nouveaux député(e)s, représentant 30 % de l'assemblée parlementaire, ont posé un total de 556 questions au cours de leur première législature, ce qui équivaut à une moyenne de 3.5 questions par député(e), soit huit fois plus que les député(e)s expérimenté(e)s.

5. A QUI?

5.1. QUI POSE LES QUESTIONS, QUI RÉPOND ET DANS QUELS DÉLAIS ?

Figure 12 : Les ministères les plus et les moins sollicités de la part des député(e)s et leurs réactivités au cours de la septième session de la législature 2021-2026



Au cours de la septième session parlementaire de la législature 2021-2026, les député(e)s ont continué de concentrer leur attention sur les cinq mêmes ministères prioritaires que lors des sessions précédentes, bien que l'ordre de classement ait connu de légères variations. En tête figure toujours le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, avec 529 questions posées par les différents

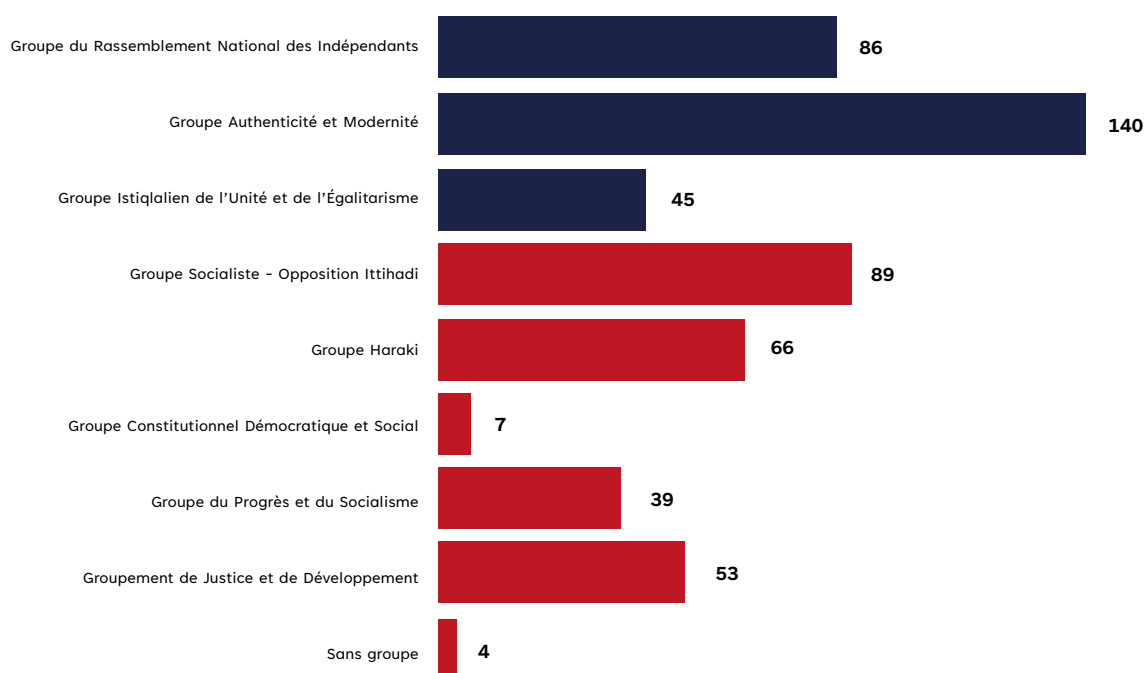
groupes parlementaires. Il est suivi de près par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, avec 524 questions, puis par le ministère de la Santé et de la Protection sociale, qui a reçu 490 questions. En quatrième position, on retrouve le ministère de l'Intérieur, avec 485 questions, suivi du ministère de l'Équipement et de l'Eau avec 465 questions.

À l'autre extrémité du classement, les ministères ayant suscité le moins d'interpellations parlementaires sont :

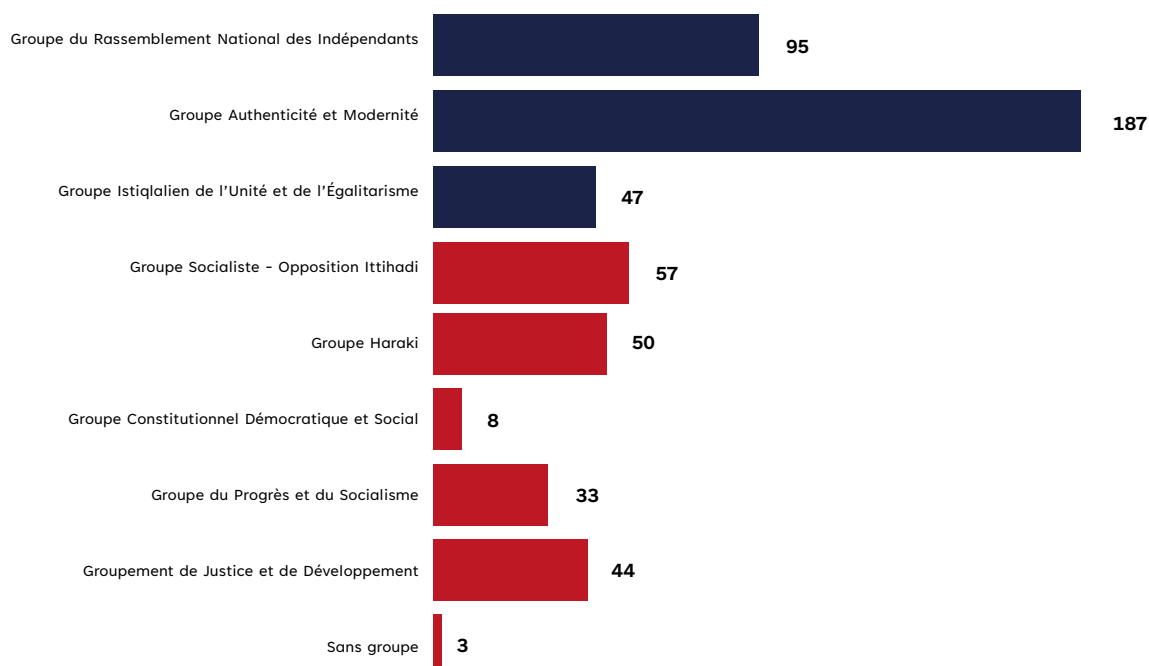
- Le Secrétariat général du gouvernement, avec seulement 11 questions ;
- Le Chef du gouvernement, avec 20 questions ;
- Le ministère délégué chargé du Budget, avec 47 questions ;
- Le ministère délégué chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques publiques, avec 64 questions.
- S'agissant du taux de réponse des ministères, les plus réactifs sont :
 - Le ministère de la Justice, avec 36 % de réponses ;
 - Le ministère de l'Intérieur, avec 34 % ;
 - Le ministère des Habous et des Affaires islamiques, avec 31 % ;
 - Le ministère délégué chargé du Budget, avec 19 % ;
 - Le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, avec 13 %.
- À l'inverse, les ministères les moins réactifs incluent :
 - Le Chef du gouvernement et le Secrétariat général du gouvernement, qui n'ont répondu à aucune question ;
 - Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, avec un taux de réponse de seulement 11 % ;
 - Le ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, avec 2 % de réponses ;
 - Le ministère chargé de la Transition numérique et de la Réforme administrative, avec un taux de réponse de 5 %.

Figure 13 : Nombre de questions posées par groupes aux cinq ministères les plus sollicités de la part des député(e)s au cours de la septième session de la législature 2021-2026

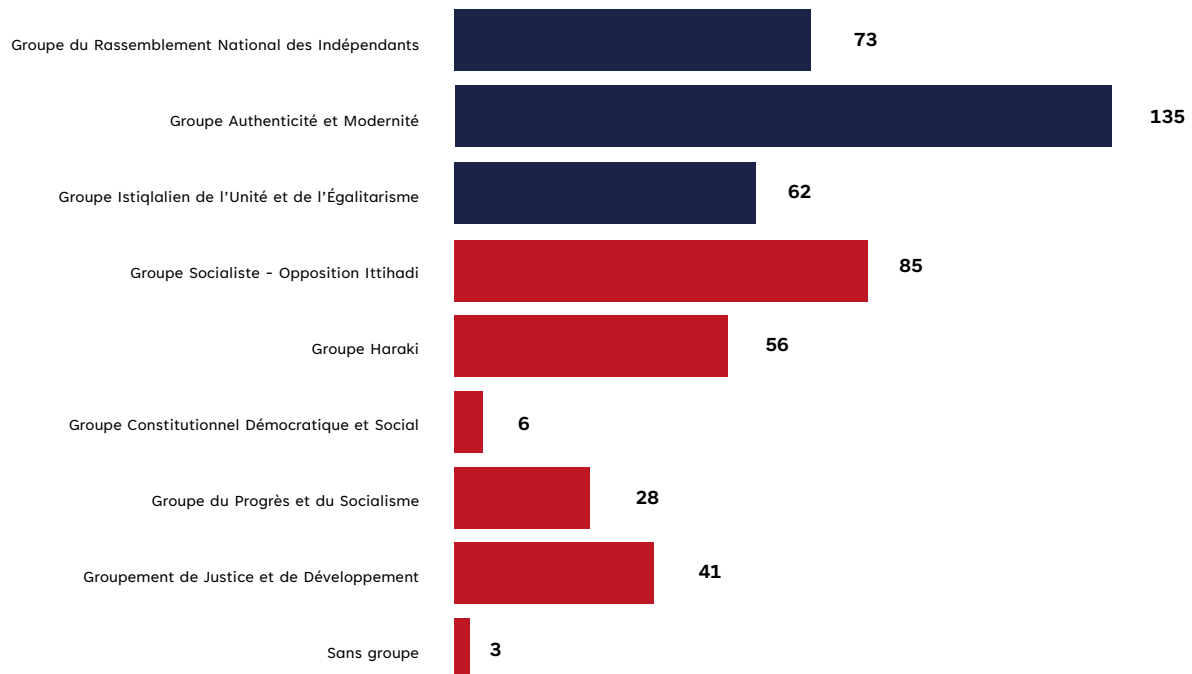
**Nombre de questions posées par groupes au :
Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports**



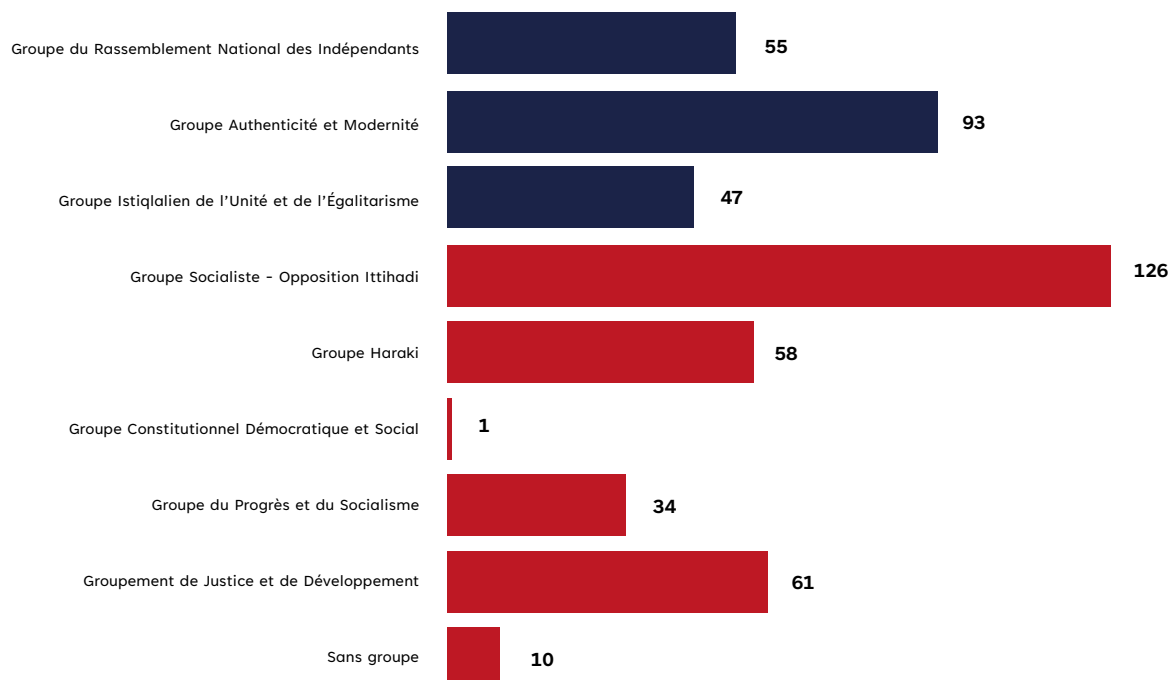
**Nombre de questions posées par groupes au :
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts**



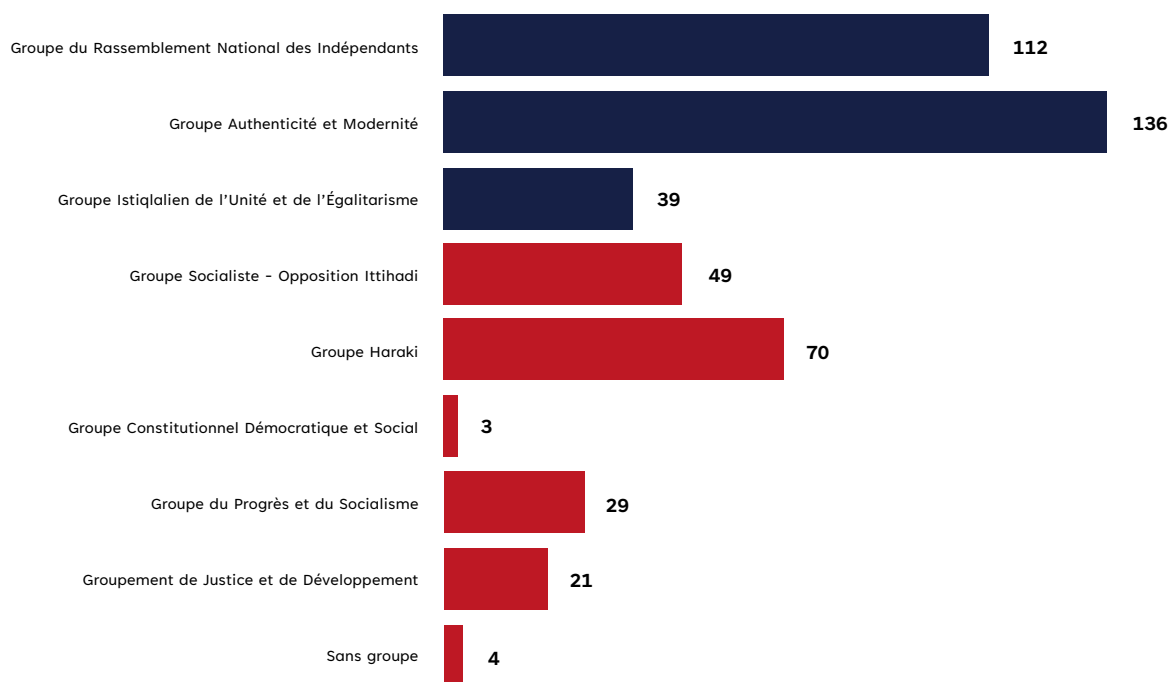
Nombre de questions posées par groupes au : Ministère de la Santé et de la Protection sociale



Nombre de questions posées par groupes au : Ministère de l'Intérieur



Nombre de questions posées par groupes au : Ministère de l'Équipement de l'Eau



L'analyse des questions adressées aux cinq ministères ayant suscité le plus d'interpellations met en évidence une forte implication des groupes parlementaires de la majorité dans cette activité.

- Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports :

Ce ministère a reçu 140 questions du groupe Authenticité et Modernité, soit 26 % du total des questions qui lui ont été adressées.

- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts :

Le groupe Authenticité et Modernité est également en tête, avec 187 questions, représentant 36 % du total.

- Ministère de la Santé et de la Protection sociale :

Le groupe Authenticité et Modernité demeure le plus actif, avec 135 questions posées (27 %), suivi par le groupe Socialiste, avec 85 questions (10 %).

- Ministère de l'Intérieur :

Il a été principalement interpellé par le groupe Socialiste, qui a posé 126 questions, soit 26 % du total.

- Ministère de l'Équipement et de l'Eau :

Cinquième ministère le plus sollicité ; il a reçu 248 questions de la part des groupes de la majorité, en particulier le groupe RNI et le groupe Authenticité et Modernité, soit 54 % du total des questions reçues.

Disclaimer

Les données ont subi quelques traitements pour en assurer la qualité. Le nombre réel de questions, de réponses et d'engagements peut différer légèrement des chiffres de ce rapport, sans que cela n'ait un impact sur ses conclusions.

L'analyse effectuée par Tafra se limite uniquement aux questions écrites et orales. Des paramètres tels que le temps de parole réservé à chaque groupe parlementaire ou les questions orales mensuelles destinées au Chef du gouvernement n'ont pas été pris en compte.

Nous encourageons les lecteurs à nous envoyer leurs questions et leurs commentaires et à nous signaler tout écart ou erreur dans l'analyse des données. Celles-ci étant publiées en open data, les citoyens qui le souhaitent peuvent reproduire nos résultats ou réaliser d'autres analyses.



RÉSUMÉ DES POINTS CLÉS

Cette septième session parlementaire met en lumière plusieurs constats forts sur le fonctionnement de la chambre des représentants et la dynamique des député.e.s face à l'exécutif. Voici quelques points clés :

- 5 188 questions parlementaires ont été posées, mais seulement 770 ont reçu une réponse, soit un taux de réponse de 14 %, en forte baisse par rapport à la session précédente (34 %).
- Les femmes députées, bien qu'elles ne représentent que 24 % de l'hémicycle, ont posé en moyenne 15 questions, contre 10 pour leurs homologues masculins.
- Les nouveaux député(e)s se montrent huit fois plus actifs que les réélu(e)s: 3,5 questions en moyenne contre 0,75.

Le ministère de l'Éducation nationale est le plus interpellé (529 questions), tandis que le Secrétariat général du gouvernement n'a reçu que 11 questions.

- Le ministère de la Justice se distingue comme le plus réactif, avec un taux de réponse de 36 %, alors que plusieurs ministères (dont celui du Chef du gouvernement) n'ont répondu à aucune question.

Le présent document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive de Tafra et ne saurait en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.



Cofinancé par
l'Union européenne



TAFRA



NOS PUBLICATIONS

sont sur www.tafra.ma

TÉLÉPHONE ET E-MAIL

+212.537.70.89.78

contact@tafra.ma

RÉSEAUX SOCIAUX



@TAFRA_



Facebook.com/tafra.org